

Pour les enfants âgés de 0 à 12  
ans présentant un écart  
inhabituel de développement



# LIVRET D'ACCUEIL



EPSMS AR GOUED

Etablissement Public Social et Médico-Social





**Suite au repérage de signes évoquant un trouble du neurodéveloppement, votre médecin vous a adressé à la Plateforme TND des Côtes d'Armor.**



## **Qui sommes-nous ?**

---

La Plateforme TND 22, Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO), est un dispositif de l'EPSMS Ar Goued. Il ne s'agit pas d'un service médico-social « classique » mais d'un réseau de soins coordonnés dont le but est de favoriser l'accès à un diagnostic dès qu'un écart inhabituel de développement est observé chez l'enfant de moins de 12 ans, résidant dans les Côtes d'Armor.

Ouverte depuis novembre 2019 et située à Trégueux, la Plateforme TND 22 rassemble différents professionnels du dépistage et du diagnostic de troubles du neurodéveloppement (TND) des secteurs sanitaires et médico-sociaux.

**En 2021, la Plateforme TND 22 a accompagné 1010 enfants.**

## **AGIR SANS ATTENDRE**

Sous l'impulsion de la Stratégie Nationale Autisme et Troubles du NeuroDéveloppement sont créées les nouvelles plateformes de coordination et d'orientation. Le but est d'intervenir précocement auprès des enfants présentant des écarts inhabituels de développement.

Il s'agit d'améliorer le repérage et d'accélérer l'accès aux évaluations diagnostiques.

### **Pourquoi évaluer ?**

Identifier le plus rapidement possible les difficultés dans le développement de l'enfant permet de l'orienter vers des services adaptés à ses besoins, rapidement.

### **Pourquoi intervenir précocement ?**

Dans les premières années de sa vie, votre enfant est en plein développement. « Le cerveau peut évoluer, s'adapter (plasticité neuronale). Il peut ainsi créer de nouvelles connexions, compenser un problème ou encore contourner des difficultés à condition d'être stimulé par des professionnels au fait des bonnes pratiques. C'est ce que nous appelons les interventions précoces. » ([handicap.gouv.fr](http://handicap.gouv.fr))

Intervenir tôt et avec les moyens appropriés permettra d'avoir un plus grand impact sur le développement et le parcours de vie de votre enfant.





## Les missions de la Plateforme TND

- Poser un diagnostic médical à partir des difficultés observées et des bilans réalisés.
- Intervenir précocement et intensivement sur une année.
- Sur des crédits de l'Assurance Maladie, financer un parcours d'un an pour des évaluations et interventions en psychomotricité et/ou psychologie et/ou ergothérapie.
- Répondre aux demandes des familles durant le parcours, les accompagner dans des démarches, l'orientation...
- Venir en appui au médecin ayant adressé l'enfant à la Plateforme, dans la coordination du parcours de soins.





## **Les professionnels de la Plateforme**

La Plateforme TND 22 réunit de nombreux professionnels d'institutions ou du secteur libéral.

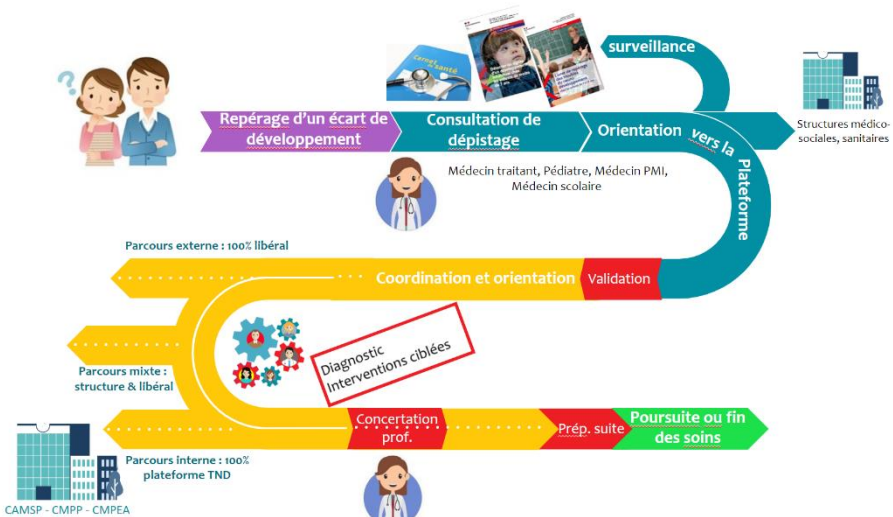
### **Les professionnels réalisant les bilans et interventions :**

- Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) de l'EPSMS Ar Goued et du CH Lannion-Trestel.
- Les Centres Médico-psychologiques Enfants-Adolescents de la Fondation Bon Sauveur, l'Association Hospitalière de Bretagne et la Fondation Saint Jean de Dieu.
- Les Services de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) Altygo et du CH Lannion-Trestel.
- Le Centre Médico-Psychologique des PEP Brétil'armor.
- Les centres hospitaliers, notamment les services pédiatriques.
- Les psychomotriciens, les psychologues et les ergothérapeutes libéraux ayant contractualisé avec la plateforme TND.

**L'équipe de coordination vient en appui aux professionnels de santé qui le souhaitent, coordonne le parcours de soins, assure le paiement des forfaits et conseille les familles. Elle est composée de :**

- 2 médecins coordonnateurs (0,8 Equivalent Temps Plein)
- 3 coordonnatrices de parcours de santé, à temps plein
- 1 assistante sociale (0,5ETP)
- 1 responsable de service (0,5ETP)
- 3 secrétaires (2 ETP).

# Un an de parcours coordonné



## L'entrée dans le parcours coordonné :

Après validation du parcours de bilan et d'interventions par un médecin de la Plateforme TND, la coordonnatrice de parcours de santé vous appelle pour vous informer de la décision prise et vous explique les prochaines étapes.



**Le parcours de bilan** est composé d'une ou plusieurs évaluations réalisées par un psychologue, un psychomotricien ou un ergothérapeute, en libéral ou dans un établissement qui offrira un accompagnement global et transdisciplinaire.

Il s'agit d'examiner le fonctionnement de votre enfant dans différents domaines : motricité globale, contrôle postural et locomotion, motricité fine, langage, socialisation, cognition.

**Des interventions** prescrites par le médecin, peuvent compléter le parcours de soins. Le but est de limiter le ou les troubles en proposant des rééducations ciblées sur quelques mois.



Le médecin de la Plateforme TND vous propose le parcours le plus adapté aux besoins de votre enfant et aux prescriptions de votre médecin. Vous pouvez vous y opposer et en rediscuter avec le médecin.

Le parcours de soins est noté dans le **Plan Personnalisé de Coordination** (PPC). Il vous est remis par la coordonnatrice avec la liste des professionnels libéraux ayant contractualisé avec la Plateforme pour que vous puissiez les contacter pour un rendez-vous. Le PPC validé par le médecin de la Plateforme et signé par vous-même est le document officiel de prescription pour les bilans et interventions auprès des psychomotriciens, ergothérapeutes et psychologues que vous choisissez. Seuls les professionnels de cette liste seront financés par la Plateforme et uniquement pour les soins prescrits dans le PPC. Vous n'avez rien à avancer, la plateforme paie

directement le professionnel de santé, après la réalisation des séances. **Le forfait** en psychomotricité ou en ergothérapie est de 1500€ pour un bilan et 35 séances dans l'année. Le forfait en psychologie comprend un bilan à 120€ ou 300€ et 12 séances pour 513€ ou 35 séances pour 1500€.



### **La coordination des soins est la mission principale des plateformes avec l'appui-conseil aux familles.**

Garantir une cohérence dans le plan de soins et coordonner toutes les actions des professionnels en lien avec l'enfant, telle est la mission du médecin coordonnateur de la Plateforme TND et de la coordonnatrice de parcours. Un dossier médical et administratif sécurisé est accessible à tous les professionnels de santé autorisés et professionnels de la plateforme TND. Cela permet à tous de prendre connaissance des bilans et comptes rendus de séances pour ajuster les interventions et poser un diagnostic des troubles.



Le médecin référent et la coordonnatrice organisent des temps d'échange avec les différents professionnels du parcours de soins, avec l'école ou d'autres intervenants.



**Les professionnels de la Plateforme, et plus particulièrement la coordonnatrice qui suit votre enfant, sont à votre disposition** pour vous informer tout au long du parcours de soins. Vous pouvez la contacter directement par mail ou par téléphone.

Vous recevez tous les comptes rendus de bilans et d'interventions.

Après les bilans ou en fin de parcours vous êtes invités à consulter le médecin ayant adressé votre enfant à la Plateforme pour discuter des bilans. **Le médecin pose un diagnostic** des troubles et propose un nouveau plan de soins, si nécessaire et d'éventuels accompagnements. Il vous transmet un document de synthèse.



### **Au bout d'un an, la sortie du dispositif :**

Soit, votre enfant n'a plus besoin de soins et une surveillance s'organise avec votre médecin généraliste ou pédiatre ;

Soit des soins doivent être poursuivis. Sur prescription du médecin, la coordonnatrice de parcours vous propose alors une orientation et éventuellement une ouverture de droits à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

**A votre demande, la coordonnatrice ou l'assistante sociale peut vous accompagner dans les démarches.**

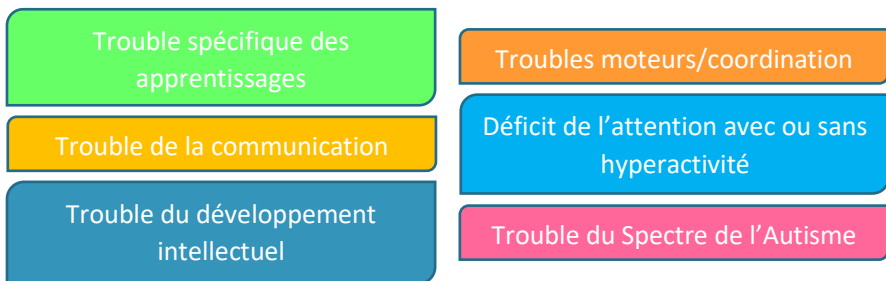


## En savoir plus sur les troubles du neurodéveloppement (TND) ?

« Le neurodéveloppement recouvre l'ensemble des mécanismes qui, dès le plus jeune âge, et même avant la naissance, structurent la mise en place des réseaux du cerveau impliqués dans la motricité, la vision, l'audition, le langage ou les interactions sociales. Quand le fonctionnement d'un ou plusieurs de ces réseaux est altéré, certains troubles peuvent apparaître : troubles du langage, troubles des apprentissages, difficultés à communiquer ou à interagir avec l'entourage. On parle des troubles du neurodéveloppement, parmi lesquels figure l'autisme.

Les troubles du neurodéveloppement se manifestent souvent très tôt : ils sont, la plupart du temps, repérables avant que l'enfant entre à l'école. Leur détection précoce permet de mettre en place, le plus tôt possible, un accompagnement adapté et limiter le surhandicap.»

Que sont les troubles du neurodéveloppement ? ([handicap.gouv.fr](http://handicap.gouv.fr))



## **NOS ENGAGEMENTS**

Conformément à la réglementation en vigueur, **vous avez accès au dossier de votre enfant**. Pour le consulter, une demande écrite de rendez-vous doit être envoyé à la plateforme TND, une semaine à l'avance. Nous pouvons aussi vous l'envoyer. Vous devrez présenter une pièce d'identité et un document justifiant de votre qualité de représentant légal.

**Nous respectons la loi sur le Règlement Général de Protection des Données** qui protège vos données personnelles. Nous nous engageons à ne pas utiliser vos données à d'autres fins que celles prévues par nos attributions ; à ne divulguer ces données qu'aux personnes dûment autorisées et à n'en faire aucune copie sauf si cela est nécessaire à l'exécution de nos fonctions. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en faisant une demande écrite au responsable de la Plateforme TND 22.

**Si vous souhaitez déposer une plainte ou une réclamation**, vous pouvez écrire au responsable de la Plateforme TND 22. Les réclamations font l'objet d'un suivi anonymisé et peuvent être transmises à l'ARS.

En fin de parcours coordonné, **nous vous transmettons un questionnaire de satisfaction** afin d'améliorer la qualité des services rendus.



## **NOUS CONTACTER**

22 rue Alain Colas - 22950 TREGUEUX

**02 96 65 59 20**

PlateformeTND-22@ar-goued.bzh

Pour plus de renseignement, consultez notre site web

[www.plateforme-tnd-22.fr](http://www.plateforme-tnd-22.fr)

